

Très haut en amour (1 Thess. 5, 13)

G. André

[Feuille aux jeunes n° 30]

« Pourquoi n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur ? »

(Nomb. 12, 8)

Aux rives de la mer Rouge, la prophétesse avait conduit les femmes en chœur, pour célébrer la merveilleuse délivrance de l'Éternel. Et maintenant, hors du camp, lépreuse, elle était seule, exclue. Quelle faute grave avait donc valu à cette femme de Dieu un pareil châtement ? — Elle n'avait pas craint de parler contre *Son* serviteur ! Il avait auprès de Dieu une place toute particulière, s'entretenait avec Lui « bouche à bouche » [Nomb. 12, 8], « comme un homme parle avec son ami » [Ex. 33, 11] ! Marie en prend ombrage, et saisissant le prétexte de l'épouse madianite que, par grâce, Dieu avait donnée à Moïse, elle parle, avec Aaron, contre celui que l'Éternel avait revêtu de Son autorité pour conduire le peuple au désert. « Et l'Éternel l'entendit » ! Parole solennelle ! Moïse, très doux, ne se plaint pas, mais Dieu Lui-même prend la défense de Son serviteur. Et la lèpre terrible s'attache à Marie, qui n'en est délivrée que par l'intercession de celui qu'elle avait si injustement blâmé.

Le prophète solitaire montait à Béthel, portant comme la marque de l'esprit d'Élie qui reposait maintenant sur lui. Son maître venait d'être enlevé au ciel dans un char de feu, et lui restait seul pour rendre témoignage au milieu du peuple qui abandonnait l'Éternel. « Monte, chauve ! Monte, chauve ! » [2 Rois 2, 23] crient derrière son dos les voix moqueuses des enfants de la ville. Ils ne craignent pas de plaisanter à l'endroit du serviteur de Dieu qui venait au milieu d'eux. Quelques moments plus tard, quarante-deux d'entre eux gisaient déchirés sur le sol ! Ah ! ce n'est pas impunément que l'on parle contre Ses serviteurs.

Depuis longtemps, « la voix qui chantait des chants de triomphe quand le peuple montait du sein de la mer Rouge, est muette dans le tombeau ». Des siècles ont passé depuis que des parents en deuil ont dû relever les cadavres mutilés de leurs enfants. Mais à travers les âges, la voix de Dieu résonne encore à nos oreilles : « Pourquoi n'avez-vous pas craint de parler contre *mon* serviteur ? ». Ne l'avons-nous jamais entendue ? C'est un fait trop courant parmi nous de critiquer nos frères, et tout particulièrement les serviteurs du Seigneur. Que de fois au sortir d'une réunion ou dans une conversation familiale, n'entend-on pas blâmer ce qui a été dit, critiquer celui qui a présenté la Parole, oubliant que, s'il a été dépendant du Seigneur, il l'a fait « comme oracle de Dieu » [1 Pier. 4, 11]. Et que dire des sourires et des coups d'œil qui s'échangent d'un banc à l'autre, alors que le recueillement devrait marquer toute notre attitude quand nous sommes réunis dans la présence de Dieu. Souvenons-nous de la parole de Nombres 12 : « Et l'Éternel l'entendit ». « De toutes les paroles oiseuses qu'ils auront dites, les hommes rendront compte au jour du jugement » [Matt. 12, 36].

Sans doute 1 Corinthiens 14 nous dit-il : « ... et que les autres jugent » ; car il y a un saint discernement des auditeurs pour se rendre compte si les pensées présentées sont bien celles de Dieu. « Ce n'est pas celui qui se recommande lui-même qui est approuvé, mais celui que le Seigneur recommande » [2 Cor. 10, 18]. S'il y en a qui prennent sur eux de faire figure de serviteurs de Dieu, alors qu'il ne les a pas envoyés, il incombe aux personnes spirituelles d'intervenir en pareil cas, si le Seigneur les y conduit. Mais quand un serviteur est « recommandé par le Seigneur », qu'il accomplit fidèlement le service que son Maître lui a confié, combien il importe que, tout particulièrement nous les jeunes, l'estimions « très haut en amour, à cause de son œuvre » [1 Thess. 5, 13]. Amour et

estime qui se montreront dans notre attitude à l'égard de sa personne, à l'égard de son enseignement, à l'égard de ses besoins matériels aussi. Car la Parole nous dit : « Que celui qui est enseigné dans la parole fasse participer à tous les biens temporels celui qui enseigne » (Gal. 6, 6). Ne l'oublie-t-on pas parfois, mettant ainsi une entrave à l'œuvre du Seigneur, comme autrefois les Juifs sous Néhémie, à l'égard des Lévites (Néh. 13, 10) ? Apprenons de bonne heure à penser aux besoins des ouvriers du Seigneur ; selon Sa Parole, ils sont dignes de leur salaire [1 Tim. 5, 18]. Quelle honte, si par suite de notre négligence ou de notre manque de libéralité, l'un ou l'autre d'entre eux était obligé de retourner « à son champ », quoique si le Seigneur le juge bon, Il puisse se servir d'autres moyens pour lui venir en aide. Mais nous aurions perdu une riche bénédiction.

Quel réconfort pour les serviteurs du Seigneur lorsque les jeunes apprécient le ministère qui leur a été confié ; au lieu de « veiller pour nos âmes », « en gémissant » [Héb. 13, 17], ils le font avec joie. Et quel profit pour ceux qui, au début de la course, ont le privilège d'être ainsi en contact personnel avec des hommes de Dieu qui ont blanchi au service du Maître, et sont si heureux de faire part de quelques-unes des leçons qu'Il leur a enseignées, avec tant de patience, le long de la route.

Ne perdons pas de telles bénédictions par des paroles inconsidérées, que le Seigneur entend et qui contristent Son Saint Esprit. Prions plutôt beaucoup pour tous ceux qu'Il a appelés d'une manière particulière à Son service, nous rappelant aussi que de la mesure dont nous mesurerons, il nous sera mesuré en retour. « Or nous vous prions, frères, de connaître ceux qui travaillent parmi vous, et qui sont à la tête parmi vous dans le Seigneur, et qui vous avertissent, et de les estimer très *haut* en *amour*, à cause de leur œuvre ! » [1 Thess. 5, 12, 13].